



Association pour la Défense des Chômeurs
Premier-Mars 15 • Case Postale 2362
2302 La Chaux-de-Fonds • Tél : 032 913 96 33
www.adc-ne.ch • info_cdf@adc-ne.ch

A la presse écrite et audio-visuelle neuchâteloise

Communiqué de presse

La Chaux-de-Fonds, le 1^{er} avril 2011

L'ADC propose des solutions au canton

Dans notre canton, près de 1200 personnes vont perdre leur droit aux indemnités de chômage dès aujourd'hui et selon les évaluations, deux tiers d'entre elles n'auront pas droit à l'aide sociale. Elles auraient éventuellement droit à des Mesures d'Intégration Professionnelle (MIP), mais ces mesures ne permettent plus d'ouvrir un droit au chômage et l'arrivée massive de demandes sature le système. L'ADC, en contact permanent avec la réalité du terrain, propose une piste pour des alternatives.

Suite à une première rencontre en février, la Coordination neuchâteloise des ADC a envoyé un courrier à Monsieur Thierry Grosjean, Conseiller d'Etat et chef du Département de l'Economie, lui demandant d'être associée activement, en tant que partenaire liée à l'Etat par une convention, aux réflexions menées sur la réinsertion des personnes sans emploi dans le contexte particulier qui se présente, à savoir :

- Une diminution des prestations pour de nombreuses personnes touchées par le chômage.
- L'impossibilité d'ouvrir un délai-cadre au chômage suite à une mesure cantonale, qui rend les Mesures d'Intégration professionnelle caduques.

En parallèle, l'automne dernier, l'ADC de la Chaux-de-Fonds a lancé un groupe de travail sur le thème de la création d'entreprises sociales et solidaires. Une dizaine de travailleurs sans emploi élaborent des projets d'entreprise. Les différentes réflexions affluent les unes vers les autres et le comité de l'ADC va soumettre, dans le cadre de la Coordination neuchâteloise des ADC, une proposition au Conseil d'Etat : il s'agit d'utiliser l'argent du Fonds d'intégration professionnelle, qui finance les MIP, pour créer des places de travail durables dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

Une personne bénéficiant des MIP coûte environ 40'000 francs. Une fois l'année de placement écoulée, cette somme est « perdue » et la plus grande partie des personnes ne sont pas engagées de façon fixe, mais remplacées par un autre bénéficiaire de MIP, et devaient se réinscrire au chômage. Ce système perd tout son sens aujourd'hui puisque cette réinscription n'est plus possible. **Nous proposons que cette somme soit investie pour créer un poste de travail générant des revenus suffisants, qui permettent au bénéficiaire de la mesure de s'intégrer durablement sur le marché du travail.**

La possibilité juridique d'utiliser le Fonds d'intégration professionnelle dans ce but reste à étudier, ainsi que les modalités de modification du règlement du fond et les critères d'attribution à des entreprises. L'ADC, manquant de moyens pour aboutir à une solution finalisée dans des délais raisonnables, appelle les autorités cantonales, ainsi que tous les partis, à se pencher sur cette proposition. Nous les contacterons officiellement à ce sujet prochainement.

Contacts:

Didier Berberat, co-président	079 240 71 09
Philippe Lager, caissier	032 913 32 31
Virginie Rochat, responsable	032 968 24 00 (le matin)